



**MAIRIE DE
GRAMONT**

**BULLETIN
D'INFORMATIONS
N°29**



DECEMBRE 2021

Le mot du Maire :

Je vous adresse ces quelques lignes en souhaitant qu'elles vous trouvent en bonne santé. Nous assistons actuellement à la poursuite des mesures multiples en vue de juguler l'épidémie de Covid 19 qui n'en finit pas de se prolonger, au grand désespoir de toutes et tous.

Il faut souhaiter que l'année qui s'annonce soit celle qui nous libérera de ces contraintes auxquelles nous ne nous habituons pas.

Malgré ces difficultés, le Conseil Municipal travaille et prend les décisions qui doivent permettre d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé pour son mandat.

C'est ainsi qu'il a été décidé d'entreprendre les démarches nécessaires à la rénovation de l'assainissement de l'appartement de la poste ainsi que celles destinées à la rénovation énergétique de l'agence postale, après celles déjà validées de la couverture de la Mairie.

Sur le plan social, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la commune au Centre National d'Action Sociale pour les employé(e)s communaux qui désirent bénéficier du service de cet organisme ou, pour les autres, l'attribution de chèques cadeaux à utiliser dans les boutiques Beaumontoises.

Les aîné(e)s n'ont pas été oublié(e)s et il a été décidé de leur offrir un panier gourmand qui leur sera remis en début d'année prochaine.

Parallèlement à ces actions, la Communauté des Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et le Département travaillent, la première, sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le second, sur le déploiement de la fibre dont les prémisses sont apparus il y a peu sur le réseau de télécommunication de la commune.

Cette année encore la traditionnelle cérémonie des vœux ne pourra être organisée du fait de l'épidémie qui sévit encore.

Cette rencontre aurait été l'occasion de faire plus ample connaissance avec les derniers arrivants sur notre commune, ce ne sera pas le cas et je le regrette.

Ce n'est que partie remise !

Mais que ceux-ci soient assurés de notre attention et qu'ils n'hésitent pas à prendre contact avec les services de la Mairie, en cas de besoin.

Dans ce contexte particulier, c'est par le biais de ce bulletin, que le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos vœux les plus sincères de santé et de réussite dans vos entreprises, pour vous, mais également pour tous ceux qui vous sont chers, pour cette année 2022 qui approche à grands pas.

Passez une bonne fête de fin d'année entouré (e)s de vos proches, dans la mesure du possible, avec les précautions qui s'imposent dans le respect des gestes barrières, bien évidemment !

Prenez soin de vous

Toujours bien sincèrement
Claude TRIFFAULT

Voici les nouvelles mesures applicables à partir de Janvier 2022

-Inscriptions sur les listes électorales:

les inscriptions sont possibles jusqu'au 4 Mars 2022 pour l'élection présidentielle, tout dossier déposé après cette date ne permettra pas de voter pour cette élection.

De plus, les jeunes qui atteignent la majorité la veille du second tour pourront voter au second tour.

- Déterritorialisation des procurations:

A compter de Janvier 2022 (article 112 de la loi " engagement et proximité " du 27:12:2019) un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune.

Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Attention:

La possibilité pour un mandataire de détenir 2 procurations établies en France ne sera pas reconduit pour la présidentielle (10 et 24 Avril 2022) et les législatives (12 et 19 Juin 2022)

Les règles de droit commun seront de nouveau applicables: une seule procuration établie en France et une seule procuration établie hors de France pour un Français de l'étranger.

Tout renseignement complémentaire qui vous serait utile pourra être pris en Mairie, lors des permanences du Mardi.

SYNDICAT DES EAUX

Le syndicat des eaux a lancé la procédure de concession de son service public d'eau potable en date du 13 avril 2021

Du 19 juillet au 28 septembre 2021 la commission d'ouverture des plis et son président ont engagé toutes les discussions et négociations utiles avec les deux entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre, à savoir SAUR et VEOLIA.

Le 28 septembre 2021, les deux candidats ont remis leur dernières offres. Après analyse détaillée des offres, et après négociations il a été proposé de retenir l'offre de l'entreprise Saur pour son adaptation technique avec un engagement de rendement de 85 %.

Le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 ans.

Concernant les travaux de renouvellement des conduites vétustes, le syndicat a engagé un programme pluriannuel d'investissement.

En 2021 le syndicat a renouvelé la vieille conduite en acier de 1890 ML entre le réservoir de Montgaillard et Saint Blanche.

En 2022 Le syndicat retenu l'entreprise ROSSONI pour les travaux de renouvellement de la conduite en acier de 3400 ML qui alimente la commune de POUPAS. Il est également prévu de réaliser prochainement les travaux de renouvellement des réseaux entre Montgaillard et Marsac et entre Balignac et La Chapelle, soit environ 9000 ML.

ASA

La campagne d'irrigation 2021 s'est révélée encore une fois peu banale. Après une réduction de 25% du quota d'eau, au vu des faibles réserves dans les lacs de haute montagne, c'est finalement une fois de plus la chance des précipitations de juin et juillet qui ont minimisé nos prélèvements. (La plus faible consommation enregistrée hors irrigation du blé en avril)

Avec l'usure du temps de notre installation c'est aussi cette année de nombreuses fuites sur les canalisations qui ont été réparées, un phénomène déjà connu mais pas aussi conséquent.

Encore une fois notre outil se révèle être précieux et fragile à la fois.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

- **M. Laurent DIRAT** – Téléphone : Port. : 06.79.39.70.66.

Le bilan du centre médical de santé de Saint-Clar

Cette fin d'année a été l'occasion pour David Taupiac, le maire de Saint-Clar, de présenter à ses collègues un premier bilan après presque deux ans de fonctionnement.

En effet, ouvert le 13 janvier 2020, dans les locaux de la mairie (au 1^{er} étage accessible par ascenseur) le centre de santé compte près de 1 500 patients. Pour répondre à leurs besoins, deux médecins à temps plein et un à temps partiel, s'appuyant sur un secrétariat médical de deux personnes, peuvent vous recevoir :

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 ;
le samedi de 8h30 à 12h30.

Il nous a été rappelé que la prise de rendez-vous, au 05 62 67 87 22, est vivement recommandée. Dans la mesure du possible, la consultation du médecin de son choix est assurée, mais en cas de consultations non programmées, la personne sera adressée au médecin présent.

Afin de répondre au plus grand nombre, priorité est donnée aux consultations, les visites étant réservées pour les personnes confinées à domicile et/ou à mobilité réduite, la notion d'urgences étant appréciée avec le corps médical.

Enfin, le centre pratiquant le tiers payant intégral, en secteur 1, il nous a été indiqué que les patients devaient venir munis de leur carte Vitale et de leur attestation de complémentaire santé.

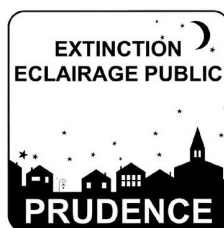
Représentation des pompiers de St Clar

Au mois de novembre les pompiers de Saint Clar avaient choisi Gramont pour leur démonstration ponctuelle qui reste pour eux un exercice, et qu'il font dans chaque commune secourue.

Une intervention urgente nous a privé d'une partie de l'effectif. La pluie et le vent ont gâché le plaisir des enfants présents et sans doute découragé d'autres Gramontois. Nous étions peu et avons clôturé cette belle démonstration par un vin chaud apprécié de tous à l'abri sous l'auvent.



Extinction de l'éclairage public du village



L'éclairage public représentait une dépense communale non négligeable. Face à ce constat, et dans le but de renouveler le parc de candélabres vieillissant, la Mairie a en 2017 et 2018 totalement revu l'installation. Il a été posés des candélabres à technologie LED, éclairant uniquement vers le sol, sans diffuser la lumière vers le ciel. Hors-mis pour les 8 nouveaux candélabres du parking où nous sommes en train d'étudier la question.

Aujourd'hui 83 % de la population mondiale n'a plus accès à un ciel sans pollution lumineuse. Chaque année, celle-ci croit de plus en plus avec des conséquences sur la faune, la flore et la santé humaine.

Depuis l'arrêté du 27 décembre 2018, la réglementation sur l'éclairage nocturne dit que tous bâtiments publics, bureaux et magasins doivent être obligatoirement éteints au moins de 1h à 7h du matin. C'est pourquoi, dans un premier temps, il a été décidé, lors du dernier conseil municipal, d'enlever le dernier spot éclairant le clocher de l'église.

Ainsi pour s'inscrire, dans un mouvement de plus en plus important en France, et après un sondage favorable des habitants du village, le Conseil Municipal a décidé qu'à partir de janvier 2022, **l'extinction de l'éclairage public aura lieu chaque nuit de 23h00 à 6h00 du matin**, à l'image de nos voisins gersois.

Ces horaires seront amenés à évoluer selon les saisons et les manifestations qui auront lieu au village.

Enfin de son côté Gramont a participé pour la première fois l'opération nationale « Le jour de la nuit » le 9 octobre dernier avec succès.

Celle-ci sera renouvelée l'année prochaine dans la mesure du possible.

Foyer Rural

En dépit de la situation sanitaire la soirée fondue a pu avoir lieu et plus d'une vingtaine de personnes ont participé.

En ce qui concerne la soirée « Festival des Lanternes » à Blagnac prévue le 15 janvier, des inscriptions sont déjà enregistrées.

Nous saurons bientôt si cette sortie pourra être maintenue.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la Présidente :

- **Mme WINGTAN Véronique** : 06.48.13.37.79. ou 05.63.94.11.94.

Bien vivre à Gramont

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le président :

M. Bernard CORBIERE 05 63 94 00 08

ACCA

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Président :

- **M. Emile MOLES** – Téléphone : 05.63.94.00.20. - Port. : 06.89.67.09.47

Informatique et Internet

Pour les personnes qui seraient intéressées par une aide en informatique, l'organisation d'une série de séances d'accompagnement avec une personne du département peut être prévue en fonction ds inscriptions.

Si vous désirez y participer merci de vous manifester à la mairie.

La Vie au Chateau

L'exposition « Costumer La Renaissance » est toujours visible jusqu'au 31 décembre.

Une fréquentation-record au château qui s'explique notamment par la présentation de cette exposition prévue du 26/06 au 19/09 et, vu le succès de celle-ci, prolongée jusqu'à la fin de l'année.

Le château a bénéficié d'une attention toute particulière des médias et du public. Le monument attire toujours plus de visiteurs grâce à l'organisation d'événements et d'animations. En plus de l'exposition, vous pouvez découvrir « Un Noël d'antan » dans le château médiéval.



La Vie au Chateau

C'est le château de Montal (dans le Lot) qui abritera ensuite les costumes de la Renaissance. En effet, l'exposition, dont Benoît Grécourt est le commissaire, sera présentée du 10 janvier au 8 Mai 2022.

En 2022, le château de Gramont accueillera une nouvelle exposition temporaire et sa cuisine sera enfin ouverte au public.

L'exposition « *les chambres des merveilles* », prévue de juin à fin décembre 2022, entraînera le public à la découverte de sept cabinets, animés, lumineux ou sonores. Près de 250 objets, témoins de différentes époques, seront présentés : créatures chimériques, instruments scientifiques, objets rapportés de terres lointaines, petits décors composés de minéraux et coquillages ou palais miniatures animés se côtoieront au cœur du château de Gramont, comme si un prince imaginaire venait dévoiler les richesses de son étonnante collection.



Nouveaux horaires d'ouverture :

Janvier, Février, Mars, Novembre et décembre
Weekends et vacances scolaires de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30
Autre jours sur Réservation

Avril, Septembre et Octobre
De 10h à 12h30 et de 14h à 17h30

Mai, Juin, Juillet et Août
De 10h à 12h30 et de 14h à 18h30
Fermé **les lundis**, 01/01, 01/05, 01 et 11/11, 25/12

Benoît Grécourt et l'équipe du château vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2022.

Peintres à Gramont

Ce mois de septembre nous avons organisé avec Gisella Salvioni de Plieux la venue de deux Peintre Officiel de la Marine à Gramont, **Thierry Bloch** et **Christoff Debusschere**.

Tous deux ainsi que leurs élèves, aux personnalités différentes nous ont offert deux semaines exaltantes :

Paysages Gramontois mais aussi portraits de Gramontoises et Gramontois sur toile avec vernissage.

Les deux mercredi après-midi aux portes ouvertes, entre 35 et 40 personnes sont venues découvrir ces techniques.

Le vendredi soir, au vernissage, ce n'est pas moins de 70 personnes qui se sont déplacées et ont apprécié, autour du lunch, ce beau moment de partage.

A cette occasion, deux tableaux des peintres ont été généreusement offerts à la Commune et sont visibles en Mairie.

Nous réfléchissons déjà avec nos voisins et amis à imaginer une nouvelle rencontre l'année prochaine.



INFORMATIONS GENERALES

1) Nouvelle employée à la poste

Madame Séverine LAPIED est la nouvelle employée.

Elle tiendra le dit bureau le mardi et le jeudi de 13h15 à 15h15

2) Distribution d'eau

A la suite d'une alerte de l'ARS, l'eau du village n'étant plus potable, des bouteilles d'eau minérale ont été mises à disposition pendant trois jours à la mairie ou distribuées en attendant que tout soit revenu dans l'ordre. La Saur et la mobilisation du Plan Communal de Sauvegarde a permis de prévenir rapidement la population de la commune.

3) Découvrir la vannerie pour ceux que ça pourrait intéresser :

Différentes techniques de vannerie pour concevoir votre panier !

Un nouvel atelier avec Karline Chevrel (vannière du Tarn-et-Garonne) est proposé par l'Association Campagnes Vivantes.

Le 12 mars prochain de 9 h à 17 h

3392 route de Mas-grenier 82600 Savenes

Venez découvrir la magie de la vannerie : vous repartirez avec votre travail et le sourire d'avoir partagé un moment fort de créativité et convivialité.

Tout le matériel est fourni pensez seulement à amener votre repas pour la pause méridienne, et un tablier.

Tarif : 55 € ; Atelier maximum de 8 personnes : inscrivez-vous par mail exclusivement à => contact@campagnesvivantes82.fr

GRAMONT VILLE FLEURIE

Cette année 111 communes participaient au concours des villes et villages fleuris sur le thème de la « place de la Mairie ».

A Gramont, l'année 2021 a été mise à profit pour valoriser une des cultures locales de la Lomagne : Le Tournesol.

Celui-ci a été utilisé en plusieurs emplacements : grande jardinière de l'église, abords de la place de la Mairie, venelle du cimetière, parking.

Les plantations ont été déclinées en plusieurs variétés originales tant en ce qui concerne leur couleur, que leurs fleurs ou leur hauteur.

La commune s'est vue décerner les Félicitations du Jury.



PERMANENCES ET CONTACTS

La Mairie est ouverte au public chaque mardi de 13 h 30 mn à 17 h 30 mn.

La bibliothèque, tenue par Hélène GUYON-LE BOUFFY, est ouverte le premier mardi de chaque mois de 14 h 00 mn à 15 h 00 mn.

La poste est ouverte les mardi et jeudi après-midi de 13 h 15 mn à 15 h 15 mn.

Vous pouvez contacter votre Maire et vos Conseillers municipaux aux téléphones ou adresses électroniques suivantes :

Mairie	/	05.63.94.09.88.	Mairie-gramont@info82.com
Site Internet Gramont	/	/	Siteinternetgramont82@orange.fr
Triffault Claude	06.22.08.29.23.	09.79.30.75.68.	triffaultclaud@wanadoo.fr
Dirat Laurent	06.79.39.70.66.		laurent.dirat@wanadoo.fr
Sigaud Patricia	06.75.38.66.04.		patricia.sigaud31@orange.fr
Benech Thomas	06.48.71.22.49.		contact@thomasbenech.fr
Hauwy Pascale	06.69.46.62.83		
Faisant Isabelle	06.73.85.74.25.	/	/
Ufferte Alain	06.40.70.29.42		alain.ufferte@gmail.com
Candelon Pierrette	06.82.96.23.06.	05.63.95.74.03.	Chrispette82@gmail.com
Vidalon Amélie	06.78.20.7716.		amelie-lascours@hotmail.com
Donnet Christian	06.08.92.59.77.	.	christian.donnet82@gmail.com
Henry Olivier	06.70.42.46.80.		jottt31@gmail.com

Numéros d'urgence :

Pompiers : 18

SAMU : 15

SAMU : 112 depuis un téléphone mobile

Et n'oubliez pas qu'un défibrillateur est à disposition du public dans le sas de la salle des fêtes